



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Règlement 634-2022 sur le code d'éthique et de déontologie des élus et abrogeant les règlements 493-2011, 551-2016 et 573-2018

Prenez avis que lors d'une séance du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton qui sera tenue le 14 février 2022 à 19h30 à la salle du conseil située au 130, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton, le règlement suivant sera adopté : « Règlement n° 634-2022 sur le code d'éthique et de déontologie des élus et abrogeant les règlements 493-2011, 551-2016 et le 573-2018 ».

Ce règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 112, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton de 8h00 h à 16h30, du lundi au jeudi, ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton ce 2 février 2022.


M. Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je, soussigné, Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, ce 2 février 2022 entre 8 heures et 16 heures 30. En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 2 février 2022.


M. Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier